

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Trente-septième rapport du Secrétaire général
sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire****I. Introduction**

1. Par sa résolution 2226 (2015), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juin 2016 et m'a prié de lui présenter un rapport à mi-parcours concernant la situation sur le terrain et l'application de cette résolution et également de lui présenter, au plus tard le 31 mars 2016, des recommandations sur la réduction des effectifs militaires envisagée au paragraphe 65 de mon rapport du 15 mai 2014 (S/2014/342).

II. Situation politique

2. La période à l'examen a été dominée par les préparatifs et la tenue de l'élection présidentielle du 25 octobre, qui a abouti à la réélection du Président Alassane Ouattara, lequel a prêté serment pour un second et dernier mandat le 3 novembre. Le scrutin s'est déroulé dans la paix, même si l'environnement politique demeure extrêmement tendu dans le pays.

3. Durant la période précédant l'élection, les divisions politiques sont devenues plus antagonistes et, dans le même temps, les partis et acteurs politiques ont formé des alliances pour susciter l'adhésion. Le 15 mai, 13 partis et personnalités d'opposition, dont le parti Liberté et démocratie pour la République (LIDER), la faction dissidente du Front populaire ivoirien (FPI) et trois membres dissidents du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), ont fondé la Coalition nationale pour le changement (CNC). Cette coalition politique a notamment exigé l'établissement d'une liste des électeurs actualisée et crédible, un environnement sûr, une réforme de la Commission électorale indépendante et le respect de l'article 35 de la Constitution, qui définit les critères d'éligibilité des candidats à la présidence, y compris l'obligation d'être né de deux parents ivoiriens de naissance.

4. Pendant ce temps, ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire a poursuivi ses efforts visant à faciliter un environnement propice à un processus électoral pacifique. Le 22 mai, le dialogue politique a repris entre le Gouvernement et 16 partis d'opposition, dont le Front populaire ivoirien, l'ancien parti au pouvoir, dans le contexte du cadre permanent de dialogue lancé en 2012. Les discussions ont porté sur les mesures à prendre pour que l'élection présidentielle soit pacifique et transparente, y compris en ce qui concerne le financement des partis politiques,



l'accès aux médias publics, la sécurité des candidats, la liberté d'expression ainsi que le déblocage des comptes en banque gelés et le droit des personnes affiliées au précédent régime vivant à l'étranger de rentrer dans le pays.

5. Le 22 mai, le FPI a tenu son quatrième congrès à Abidjan et a décidé à cette occasion de participer à l'élection présidentielle en désignant son dirigeant, M. Pascal Affi N'Guessan, comme candidat. La faction dissidente dirigée par M. Aboudramane Sangaré a toutefois continué de s'opposer à M. Affi N'Guessan et a demandé à ses partisans de s'abstenir de participer au processus électoral. Ceci a créé des dissensions au sein de la coalition d'opposants dirigée par M. Affi N'Guessan, l'Alliance des forces démocratiques de Côte d'Ivoire, quatre partis faisant défection le 2 septembre pour rejoindre la CNC. M. Affi N'Guessan a cependant poursuivi ses efforts pour rétablir l'unité du FPI afin de créer une opposition forte au Président Ouattara en vue des élections, et il a organisé des consultations à cette fin le 17 septembre. Les dissidents ont toutefois continué à le dénoncer, appelant leurs partisans à boycotter l'élection.

6. Le 2 septembre, la CNC et quatre partis politiques ont signé une déclaration commune dans laquelle ils indiquaient leur intention de constituer une coalition pour restaurer la liberté et la démocratie. La CNC n'a toutefois pas été en mesure de présenter un candidat unique à l'élection présidentielle comme le proposait le Président du LIDER, M. Mamadou Koulibaly, et des dissensions sont apparues lorsque trois de ses membres ont décidé de se porter candidats, dont son président, M. Charles Konan Banny, ex-Premier Ministre et Président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, remplacé le 19 octobre par M. Jean-Enoc Bah comme Président de la coalition.

7. Pendant ce temps, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), la coalition au pouvoir, est demeuré uni dans son appui au Président Ouattara qui était son seul candidat à l'élection, nonobstant la décision de trois membres du Parti démocratique de Côte d'Ivoire de se présenter comme candidats indépendants au sein de la CNC. Le 1^{er} août, le Parti ivoirien des travailleurs s'est réuni en congrès extraordinaire à Abidjan et à cette occasion son ancien secrétaire général, M. Joseph Séka Séka, qui a été élu Président du parti, a réaffirmé l'alliance de celui-ci avec le RHDP et son appui à la candidature du Président Ouattara. Le 4 septembre, durant une manifestation organisée par le RHDP à Bouaké, le Premier Ministre, M. Daniel Kablan Duncan, a invité les dissidents du PDCI à se rassembler derrière la direction du parti.

Le processus électoral

8. Du 1^{er} au 30 juin, la Commission électorale indépendante s'est occupée des inscriptions sur la liste électorale, ouvrant quelque 2 000 centres d'inscription dans tout le pays, ainsi que 53 centres dans les 19 pays étrangers où des Ivoiriens allaient voter. En raison des difficultés de communication, la Commission a prolongé le processus d'inscription de 12 jours pour permettre à davantage de gens de s'inscrire. Le 30 septembre, la liste électorale définitive a été publiée et elle comprenait 6,3 millions d'électeurs, dont 49 % de femmes, soit 10 % de plus qu'en 2010. Le même jour, le Gouvernement a adopté un décret établissant 10 335 bureaux de vote et 19 841 lieux de vote dans tout le pays, ainsi que 19 bureaux de vote à l'étranger.

9. Le 9 juin, la Coalition nationale de la jeunesse pour le changement (CNJC) a organisé des manifestations non autorisées dans cinq villes de la Côte d'Ivoire pour

demander des modifications du processus électoral et la libération de membres de l'opposition emprisonnés lors desquelles une personne a été tuée et plusieurs autres blessées. Le Ministre de l'intérieur et de la sécurité, M. Hamed Bakayoko, a réaffirmé que le Gouvernement n'autoriserait pas les manifestations troublant l'ordre public. Le 10 juin, le Gouvernement et les partis d'opposition, y compris la CNC, ont condamné les manifestations.

10. Peu après, le 18 août, la Commission électorale indépendante s'est entretenue avec les autorités de tutelle des médias, le Conseil national de la presse et la Haute autorité de la communication audiovisuelle, des préoccupations exprimées par des membres de l'opposition et de la manière de garantir l'égalité d'accès aux médias publics durant la période électorale. Du 21 juillet au 30 septembre, le Conseil national de la presse a mené une campagne pour informer les partis politiques et groupes de la société civile de la réglementation et des procédures applicables aux médias.

11. La présentation des candidatures a eu lieu du 3 au 25 août. Trente-trois personnes se sont inscrites auprès de la Commission électorale indépendante, dont 14 ont payé le droit d'inscription de quelque 40 000 dollars. Le Gouvernement a fait des efforts pour répondre aux exigences de l'opposition, notamment en assurant la sécurité des candidats à la présidence, ainsi que dans les domaines du financement des partis politiques et de l'égalité d'accès aux médias publics. Le 26 août, la Haute autorité de la communication audiovisuelle a convoqué le Conseil national de la presse et le service public de radiotélévision, la Radio télédiffusion ivoirienne, afin d'arrêter des mesures garantissant aux candidats à la présidence l'égalité d'accès aux médias publics durant la campagne. Toutefois, des acteurs de l'opposition, en particulier la CNC, ont continué à critiquer le Gouvernement, demandant un dialogue direct avec le Président Ouattara. Le 2 septembre, le Président a réaffirmé son attachement au dialogue politique, tout en indiquant que les questions touchant le Code électoral et la composition de la Commission électorale indépendante, entre autres paramètres électoraux, ne seraient pas « renégociées ». Le Ministre d'État auprès du Président en charge du dialogue politique, M. Jeannot Ahoussou Kouadio, a rencontré les partis de l'opposition le 9 septembre pour discuter des élections dans le contexte du cadre permanent de dialogue. Les membres de la CNC n'ont toutefois pas participé à cette réunion, leur mouvement n'étant pas officiellement inscrit et leurs candidats n'ayant pas encore été approuvés par le Conseil constitutionnel.

12. Par décision rendue publique le 9 septembre, le Conseil constitutionnel a estimé que 10 des 33 candidats inscrits étaient éligibles et a également rejeté une plainte d'un membre de la CNC, ancien ministre des affaires étrangères, M. Essy Amara, contestant l'éligibilité du Président au regard de l'article 35 au motif qu'il ne satisfaisait pas aux conditions de nationalité. Les 10 candidats officiels étaient le Président Ouattara, MM. Affi N'Guessan, Banny, Amara et Koulibaly, M^{me} Henriette Lagou Adjoua du parti Renouveau pour la paix et la concorde, M^{me} Jacqueline Claire Kouangoua, candidate indépendante et trois autres candidats indépendants, MM. Kacou Gnanbo, Bertin Konan Kouadio et Siméon Konan Kouadio.

13. Réagissant à la confirmation de l'éligibilité du Président Ouattara par le Conseil constitutionnel, la CNJC a appelé à manifester à l'échelle nationale le 10 septembre, ce que le Gouvernement a interdit. Malgré cette interdiction, des rassemblements non autorisés ont eu lieu, notamment à Bonoua, Gagnoa et

Yopougon. Des heurts entre manifestants et forces de sécurité ont causé la mort de trois personnes et ont fait plusieurs blessés, et des biens ont été incendiés à Bayota, Logouata et Ouragahio. Le 23 septembre, ma Représentante spéciale a emmené une délégation comprenant des représentants du Gouvernement et des organismes des Nations Unies dans la région pour désamorcer les tensions et instaurer un dialogue, qu'elle a suivi le 13 novembre.

14. Le 26 septembre, la police a dispersé des manifestants lors d'un rassemblement interdit organisé par la CNC dans le quartier de Yopougon à Abidjan. Lors de cette manifestation et de celles du 10 septembre, 51 personnes ont été arrêtées, dont la plupart ont été inculpées de trouble à l'ordre public, y compris des membres importants de la CNC et de la CNJC, et 9 ont été ultérieurement condamnées; les 42 autres attendent d'être jugées. Des informations ont également été reçues selon lesquelles plusieurs personnes étaient détenues au secret par la Direction de la surveillance du territoire à la demande du Procureur d'Abidjan. Le 12 octobre, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a rendu publique une déclaration appelant les autorités à respecter sans discrimination la liberté de réunion et à libérer toutes les personnes arrêtées pour avoir manifesté pacifiquement. Au total, les autorités ivoiriennes ont interdit ou dispersé 19 réunions et manifestations politiques organisées par les partis d'opposition et la société civile, y compris des syndicats et des associations d'étudiants.

15. Le 1^{er} octobre, le Gouvernement a annoncé le versement d'une allocation exceptionnelle de 200 000 dollars aux 10 candidats à la présidence en vue de financer leur campagne électorale en attendant l'adoption d'une loi sur le financement des partis politiques. Le candidat indépendant, Siméon Kouadio, a refusé ce versement, l'estimant dépourvu de base juridique.

16. Le 7 octobre, M. Affi N'Guessan, M^{me} Kouangoua, M^{me} Adjoua et le Président Ouattara ont signé un code de conduite par lequel ils s'engageaient à s'abstenir de toute incitation à la haine et à observer les règles et procédures électorales. Le même jour, les six autres candidats ont participé à une réunion politique autorisée organisée à Yopougon par la CNC, lors de laquelle ils se sont publiquement déclarés préoccupés quant à l'équité et la transparence des processus électoral et de dialogue.

17. La campagne officielle pour l'élection présidentielle s'est déroulée sans incident du 9 au 23 octobre. Les candidats ont mis en œuvre des stratégies de campagne diverses, certains concentrant leur action dans leurs bastions respectifs, d'autres s'efforçant de gagner des voix dans l'ensemble du pays. La distribution des cartes d'électeurs, initialement prévue du 7 au 17 octobre, a été prolongée jusqu'au 21 octobre par la Commission électorale indépendante en raison de la lenteur du processus; des cartes ont été ultérieurement mises à la disposition des électeurs dans des lieux de vote. MM. Koulibaly, Essy et Banny ont retiré leur candidature en cours de campagne, les 9, 13 et 23 octobre, respectivement, faisant valoir que les conditions nécessaires à une élection crédible, transparente et juste n'étaient pas réunies. Le 13 octobre, M. Koulibaly a appelé à boycotter l'élection, appuyé en cela par d'autres dirigeants de la CNC. Le 22 octobre, le Conseil national de la presse a temporairement suspendu la publication de trois journaux d'opposition, leur reprochant de compromettre la cohésion sociale en publiant un appel à boycotter les élections.

18. La Côte d'Ivoire a élu son président le 25 octobre dans le calme et sans incident majeur. D'une manière générale, l'élection s'est déroulée sans heurts, même si environ 5 % des bureaux de vote ont ouvert en retard en raison de l'arrivée tardive des matériels électoraux; l'usage des systèmes biométriques a également posé des difficultés dans environ 30 % des bureaux de vote. Le 28 octobre, la Commission électorale indépendante a publié des résultats provisoires, qui indiquaient que le Président Ouattara avait obtenu plus de 83,6 % des voix, M. Affi N'Guessan, environ 9,3 % et M. Bertin Kouadio, candidat indépendant, quelque 3,9 %. Les autres candidats avaient obtenu un pourcentage négligeable des voix exprimées. La participation a été d'environ 52 %, 3,3 millions d'électeurs ayant voté sur les 6,3 millions d'inscrits. Le même jour, MM. Affi N'Guessan, Bertin Kouadio et Siméon Kouadio ainsi que M^{me} Kouangoua ont publiquement admis leur défaite et ont félicité le Président Ouattara qui s'est lui-même félicité de ces gestes, y voyant un signe de maturité démocratique. La faction Sangaré du FPI a rejeté les résultats électoraux, dénonçant des irrégularités. Le Conseil constitutionnel a annoncé les résultats finals le 2 novembre, confirmant la réélection du Président Ouattara, qui a prêté serment le lendemain pour un second et dernier mandat de cinq ans.

19. Le 4 novembre, le Président Ouattara a réuni son cabinet et annoncé qu'il ne modifierait pas son gouvernement, qui continuait d'être dirigé par M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre. Le Président a également annoncé que des élections législatives auraient lieu après un référendum constitutionnel visant à modifier les conditions d'éligibilité à la présidence, mais pas avant décembre 2016, la Constitution ne prévoyant pas la dissolution du Parlement avant la fin de son quinquennat.

Appui au processus électoral

20. L'Organisation des Nations Unies a fourni un appui aux autorités nationales responsables du processus électoral. Ma Représentante spéciale s'est employée à réunir les parties prenantes et partenaires politiques ivoiriens pour faire en sorte que les différends soient réglés pacifiquement et conformément à la loi, tout en encourageant la Commission électorale indépendante à intensifier ses efforts pour sensibiliser les électeurs et acteurs politiques aux préparatifs électoraux. Le 1^{er} juillet, l'ONUCI a facilité une réunion de 26 dirigeants traditionnels, également appuyée par le Programme national de cohésion sociale, le National Democratic Institute et le Fonds pour la consolidation de la paix.

21. Avec l'appui de l'ONUCI, les autorités ivoiriennes ont élaboré et mis en œuvre un programme complet de sécurité électorale et ainsi déployé 28 000 policiers, gendarmes et soldats ivoiriens et établi dans tout le pays 12 postes de commandement coiffés par un poste principal à Abidjan pour coordonner les mesures de sécurité en collaboration avec les préfets et les autorités électorales. Des activités visant à renforcer la confiance entre les forces de défense et les forces de sécurité ont également été menées avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

22. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mobilisé 6,45 millions de dollars d'aide électorale, notamment auprès du Gouvernement ivoirien, du Japon et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ce qui a permis de financer la promotion de la participation des

femmes à l'élection, la formation d'experts, la sensibilisation de la population et l'appui logistique à la Commission électorale indépendante. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également appuyé la participation de groupes de jeunes et de femmes.

23. L'ONUCI a fourni un appui logistique à la Commission électorale indépendante, facilitant l'acheminement du matériel électoral dans les 108 départements du pays. L'ONUCI et le PNUD ont également aidé la Commission dans les opérations de dépouillement.

24. L'élection a été observée par plusieurs organisations, dont l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie. Selon la Commission électorale indépendante, 115 missions internationales et nationales d'observation des élections ont déployé quelque 5 000 observateurs dans tout le pays. La société civile ivoirienne, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le PNUD et d'autres partenaires, a établi trois centres d'observation distincts, dont un pour les femmes et les jeunes, pour suivre l'élection et donner rapidement l'alerte afin de prévenir les violences électorales. De plus, un groupe de contact composé de personnalités éminentes et dirigé par les anciens Présidents du Mali, Dioncounda Traoré, et de la Mauritanie, Ely Ould Mohamed Vall, a également contribué à créer un climat propice à une élection pacifique. Après l'élection, les observateurs internationaux et nationaux ont fait des déclarations publiques positives, indiquant tous que, d'une manière générale, l'élection avait été libre, juste et transparente.

Justice nationale internationale

25. Les progrès dans la traduction en justice des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes durant la crise postélectorale de 2010 sont demeurés lents, même si certains officiers des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), notamment d'anciens membres des Forces armées des forces nouvelles, ont été convoqués par la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction dans le cadre de l'enquête que celle-ci mène sur les violations graves des droits de l'homme commises durant la crise. Au moins deux commandants des FRCI ont été ultérieurement mis en accusation.

26. Le 4 août, le Tribunal militaire d'Abidjan a condamné Anselme Séka Yapo, chargé sous le régime précédent de la protection de l'ex-Première Dame Simone Ehivet Gbagbo, à 20 ans d'emprisonnement pour meurtre et coups et blessures. Le Tribunal a aussi condamné Jean-Noël Abéhi, ancien commandant de l'escadron blindé de gendarmerie d'Abidjan, à cinq ans d'emprisonnement pour désertion. L'un et l'autre ont fait appel.

27. Le 27 mai, la Cour pénale internationale a rejeté l'appel formé par la Côte d'Ivoire pour contester la décision de décembre 2014 concernant la recevabilité de l'action intentée contre M^{me} Gbagbo devant la Cour. La Cour a entre autres déclaré que les infractions faisant l'objet d'une enquête au niveau national, à savoir des infractions économiques et infractions contre l'État, étaient de nature différente des accusations portées devant elle, qui concernaient des crimes contre l'humanité, des violences sexuelles, des persécutions et d'autres crimes inhumains. Les autorités ont donné des assurances à l'effet qu'elles étaient en train d'achever les enquêtes sur les

« crimes de sang » commis durant la crise en vue d'en traduire les auteurs en justice, qu'ils aient appartenu à l'une ou l'autre des parties en conflit.

28. Le 25 octobre, la Cour pénale internationale a rejeté une requête par laquelle l'équipe de défense de l'ancien Président Laurent Gbagbo demandait que le procès de celui-ci ait lieu à Abidjan ou à Arusha pour des raisons de sécurité et logistiques. Le 28 octobre, la Cour a annoncé qu'elle avait reporté le procès commun de l'ex-Président et de Charles Blé Goudé, ancien Ministre de la jeunesse et dirigeant des Jeunes patriotes, du 10 novembre 2015 au 28 janvier 2016 afin de pouvoir déterminer si M. Gbagbo était physiquement apte à être jugé.

Réconciliation nationale et cohésion sociale

29. Le rapport final et les recommandations de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, présentés au Président Ouattara le 15 décembre 2014, n'étaient pas publiés au 1^{er} décembre. Le 3 juillet, la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes a annoncé avoir enregistré, entre le 15 mai et le 30 juin, 158 238 victimes de la crise qui avait débuté en 1990, dont les cas seraient examinés en vue de réparations. Le 4 août, le Président a lancé le programme de réparations du Gouvernement en faveur des victimes du conflit ou de leurs ayants droit. Au 1^{er} décembre, plus de 2 100 membres des familles des personnes tuées au cours du conflit avaient reçu, dans le cadre du programme d'indemnisation, une indemnité calculée sur la base de 2 000 dollars par famille. Le 3 octobre, les parties prenantes nationales ont entériné la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale mise au point avec l'aide de l'ONUCI par le Programme national de cohésion sociale. Le Gouvernement en est saisi pour approbation.

30. Les conflits intercommunautaires, liés principalement à des questions foncières, à des conflits de chefferies, à des expulsions des forêts protégées et à l'exploitation des ressources naturelles, ont continué de poser un problème, tout particulièrement dans l'ouest du pays. L'ONUCI s'est essentiellement employée à encourager la réconciliation et à renforcer la cohésion sociale, ainsi qu'à empêcher les conflits locaux de s'intensifier avant l'élection présidentielle. À cette fin, elle a établi un dialogue avec plus de 3 900 personnes dans le cadre de 14 réunions intercommunautaires organisées dans l'ensemble du pays. Elle a mené 12 autres activités de sensibilisation à l'intention de 1203 jeunes, dont 118 femmes, en vue de leur faire comprendre qu'il était important que les élections se déroulent dans le calme. Ma Représentante spéciale a également mené dans six universités et établissements d'enseignement supérieur une campagne visant à promouvoir une culture de paix qui a atteint plus de 5 000 étudiants, dont 870 ont obtenu une certification de médiateur de conflit.

31. Le Gouvernement a continué de s'employer, avec l'appui de l'ONUCI, à renforcer les capacités dont disposent des administrateurs locaux et les conseils de village pour recueillir et analyser des données concernant les conflits locaux en vue de prévenir et d'atténuer les menaces pesant sur la cohésion sociale. La mission a organisé trois ateliers auxquels ont participé 52 fonctionnaires et 134 chefs traditionnels des régions d'Abidjan, Grands-Ponts et Sud-Comoé. Elle a également exécuté 64 projets à effet rapide pour appuyer la réconciliation et la cohésion sociale au niveau local. Dans le même temps, le Comité chargé de la restitution des sites publics ou privés illégalement occupés a continué d'avancer dans ses travaux et, sur les 1315 réclamations qu'il avait reçues au 1^{er} décembre, 740 ont abouti à l'évacuation de propriétés illégalement occupées.

III. Sécurité

32. En ce qui concerne la sécurité, la situation en Côte d'Ivoire est généralement restée stable mais précaire. Si le nombre d'incidents signalés dans les zones frontalières du Libéria a diminué, surtout grâce à une présence renforcée des forces nationales de sécurité et de défense, l'incidence de la criminalité violente sous forme de vols à main armée, d'actes de banditisme et de violations de domiciles est restée forte à Abidjan et dans d'autres parties du pays.

33. La période électorale s'est achevée sans incident majeur, malgré des rumeurs sans fondement qui laissaient craindre des attaques imminentes en provenance du Ghana et du Libéria. Il y a cependant eu des manifestations violentes après la publication de la liste des candidats, comme indiqué en détail aux paragraphes 13 et 14 ci-dessus. La police nationale a fait usage de la force pour disperser 19 manifestations non autorisées.

34. À la suite des attaques menées les 10 et 28 juin respectivement contre les villes maliennes de Missieni et Fakola, proches de la frontière avec la Côte d'Ivoire, qui ont été revendiquées par Ansar Dine le 30 juin, le Gouvernement a annoncé une série de mesures de sécurité, notamment le redéploiement des forces de sécurité ivoiriennes le long de la frontière avec le Mali. L'ONUCI a également déployé des éléments de sa force d'intervention rapide en juin et en juillet à l'appui des opérations militaires le long de la frontière. Ces événements ont suscité de graves préoccupations quant à la possibilité que des groupes terroristes intensifient leurs attaques dans les zones frontalières ou même, à terme, se mettent à opérer depuis la Côte d'Ivoire en vue de lancer des attaques au Mali.

35. Une personne est morte, quatre autres ont été blessées et des civils ont été déplacés par suite des violences intercommunautaires qui ont eu lieu dans la nuit du 8 au 9 novembre entre des membres des communautés Dida et Malinké dans le village de Neko, près de Gagnoa. La police locale est intervenue, avec l'appui du personnel militaire et de la police de l'ONUCI, en vue de reprendre le contrôle de la situation.

36. Un étudiant est mort et plusieurs autres ont été blessés par suite des affrontements qui ont eu lieu les 18 et 19 novembre à l'Université Félix Houphouët-Boigny à Abidjan entre des membres de deux syndicats d'étudiants, de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire et de l'Association générale des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire. La police est intervenue pour rétablir l'ordre.

37. Aux premières heures de la matinée du 2 décembre, 15 assaillants armés ont attaqué successivement deux camps des FRCI à Olodio, à proximité de Tabou dans le sud-ouest du pays. Ils ont échangé des coups de feu avec les FRCI pendant une heure avant de s'enfuir en direction des villages de Podoué et Fété. Onze soldats des FRCI ont été tués et 10 autres, blessés, dont quatre grièvement, lors de ces attaques. Quatre des assaillants ont été tués et un autre, blessé. Les FRCI ont arrêté huit assaillants et renforcé leur présence dans la région. La force de l'ONUCI a également renforcé ses patrouilles aériennes et terrestres dans la région, en coordination avec les FRCI.

Protection des civils

38. L'ONUCI a révisé sa stratégie de protection des civils pour tenir compte des secteurs à haut risque dans le cadre de la campagne électorale et elle a émis des directives en vue de renforcer cette protection. Des activités de formation ont été menées à l'intention de 162 fonctionnaires des Nations unies et 220 membres des forces de sécurité nationale.

IV. Questions régionales

39. Les frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Libéria sont restées fermées par mesure de précaution contre la maladie à virus Ebola. En conséquence, les opérations de sécurité menées conjointement par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'ONUCI et les organismes de sécurité du Libéria et de la Côte d'Ivoire n'ont pas repris, bien que les deux missions continuent d'échanger des informations. En septembre, des représentants de l'ONUCI et de la MINUL ont tenu une réunion au Libéria en vue d'examiner les moyens d'appuyer l'action menée par les deux gouvernements et par les groupes de la société civile en vue de renforcer et de surveiller la sécurité des frontières. Avec l'appui de la MINUL, le personnel des services de sécurité du Libéria a renforcé la sécurité à la frontières eu égard à l'élection en Côte d'Ivoire.

40. En application de la résolution 2226 (2015), l'ONUCI a continué de coordonner ses activités avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, y compris pour ce qui est du contrôle de l'embargo sur les armes, et de travailler en étroite collaboration avec les autorités douanières ivoiriennes.

V. Réforme des institutions chargées de la sécurité

41. La mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité a progressé. Au niveau national, le secrétariat du Conseil national de sécurité a renforcé ses capacités. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la décentralisation et l'appropriation au niveau local des prestations de services dans le domaine de la sécurité. En juin, dans une première phase, des comités de sécurité chargés de mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité au niveau local ont été créés à titre pilote, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Des comités ont ainsi été créés à Bélier, Comoé, Gbêkê, Hambol, Haut-Sassandra, Indénié-Duablin, Marahoué, Mé, Nawa, N'Zi et Poro, après que le Conseil national de sécurité a effectué une évaluation de la sécurité au niveau national et un recensement des parties intéressées à la réforme du secteur de la sécurité en vue d'appuyer cette mesure et d'en activer la mise en œuvre au niveau local.

42. La police et la gendarmerie ont continué de manquer de matériel, notamment d'armes non létales et de moyens de transport, pour s'acquitter efficacement de leurs tâches de maintien de l'ordre et de leurs autres responsabilités essentielles dans l'ensemble du pays. L'ONUCI a apporté des conseils techniques et a mené des activités d'encadrement en vue d'améliorer la capacité opérationnelle des institutions chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur les opérations antiémeutes et la gestion des foules. Au cours de la période considérée, 12 plateformes de concertation, rassemblant les

principales parties intéressées par les questions de sécurité, ont été organisées dans l'ensemble du pays en vue d'améliorer la confiance au sein des forces de sécurité et entre les divers éléments de ces forces, ainsi que la confiance de la population envers elles. En outre, l'ONUCI a exécuté des projets à effet rapide à l'appui de la remise en état de l'infrastructure locale et de différentes initiatives agricoles dans les villages de Drayo-Dagnoa, Gnagbodougnoua, Siéguékou et Zahibohioin, dans la région de Goh, située dans l'ouest du pays, ainsi que de la remise en état et de l'installation d'équipements sanitaires pour les élèves de l'école militaire.

43. À l'approche de l'élection présidentielle, l'ONUCI a mené des activités de formation et d'appui technique dans les domaines du contrôle parlementaire, de la promotion du dialogue politique, du renforcement de la confiance et de la réconciliation nationale, à l'intention des membres de la Commission de la sécurité et de la défense de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à celle de membres de la société civile et des forces de sécurité. Le 24 août, un mécanisme conjoint a été mis en place par les FRCI et l'ONUCI, en vue de promouvoir l'échange d'informations et une action rapide en cas d'allégations de violations des droits de l'homme commises par des soldats des Forces républicaines.

44. À la réunion tenue le 5 novembre par le Conseil national de sécurité, le Président Ouattara a annoncé son intention de présenter à l'Assemblée nationale, lors de la session en cours, un projet de loi sur la planification militaire et la sécurité interne. Il s'agit là d'une avancée importante vers le renforcement du contrôle exercé par le Parlement sur l'appareil de sécurité, qui serait de nature à accélérer la réforme du secteur de la défense.

45. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour gérer les risques liés aux explosifs, en construisant neuf sites d'entreposage d'armes et de munitions, en assurant la formation de 65 membres de la police, de la gendarmerie et des Forces républicaines de Côte d'Ivoire dans le domaine de la gestion des engins explosifs improvisés non éclatés et en sensibilisant 7 167 personnes, dont 2 596 femmes, à la question de la collecte des armes.

VI. Désarmement, démobilisation et réintégration

46. Le mandat de l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a pris fin le 30 juin. En vue de mener à bien les tâches résiduelles et de coordonner les activités de réinsertion, le Gouvernement a mis en place une cellule spécialement chargée de la coordination, du suivi et de la réinsertion, qui travaillera sous les auspices du Conseil national de sécurité. Le 4 novembre, le Gouvernement a annoncé que 69 506 anciens combattants, dont 6 105 femmes, avaient été désarmés et démobilisés; 58 920 d'entre eux avaient reçu une aide à la réinsertion et les 10 586 autres s'étaient inscrits pour mener des activités de réinsertion ou attendaient de commencer de telles activités, lesquelles se poursuivraient jusqu'en juin 2016. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, les autorités nationales ont mené, avec l'appui de l'ONUCI et du Service de la lutte antimines de l'ONU, 88 opérations de désarmement et de démobilisation au cours desquelles 5 501 anciens combattants, dont 421 femmes, ont remis 1 462 armes, 382 400 munitions d'armes légères et 2 015 éléments d'engins explosifs.

47. L'ONUCI a aidé le Gouvernement dans son action en faveur de la réinsertion en menant des activités de formation professionnelle à l'intention de 20 000 anciens combattants, en distribuant 6 000 kits de réinsertion, en s'occupant du versement de l'indemnité de transition à 31 212 anciens combattants et en coordonnant les activités de formation dans les domaines de la lutte contre le VIH/sida et de la problématique hommes-femmes menées à l'intention des anciens combattants prenant part aux activités de resocialisation. Elle a également mis en œuvre 88 projets communautaires de réinsertion et de cohésion sociale, axés sur le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale au niveau des communautés.

48. Il a été fait état de neuf incidents dans lesquels des anciens combattants prétendaient que leurs indemnités ne leur avaient pas été versées ou se plaignaient de l'absence de possibilités de réintégration, notamment à Abidjan, Bouaké et Daloa. Avec l'aide de l'ONUCI, le Gouvernement s'est employé à répondre à leurs préoccupations, notamment en cherchant à mieux faire savoir quelles étaient les possibilités de réinsertion.

49. Avec l'appui de l'ONUCI et du Service de la lutte antimines de l'ONU, la Commission nationale des armes légères et de petit calibre a mené 11 opérations

VII. Droits de l'homme

50. Le 25 septembre, la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire, créée en décembre 2012, a présenté au Président Ouattara son premier rapport annuel, portant sur l'année 2014. Parmi les sources de préoccupation mentionnées dans le rapport figuraient notamment les expulsions de civils dans certains centres urbains, la délinquance juvénile et les restrictions frappant la liberté de réunion. Avec l'appui de l'ONUCI, la Commission a adopté en octobre son premier plan stratégique quinquennal pour la période 2016-2020, qui vise à assurer l'exécution de ses fonctions de protection et de promotion. En outre, elle a continué de mettre en place des commissions régionales des droits de l'homme, qui sont à présent au nombre de 15 dans le pays, et a établi une plateforme de suivi de la situation des droits de l'homme pendant la période électorale.

51. Une nouvelle loi sur la répression du terrorisme a été promulguée le 7 juillet. Elle repose sur une définition très large des actes de terrorisme qui risque de compromettre la protection des droits civils et politiques fondamentaux étant donné que des activités politiques ou des actes de protestation peuvent entrer dans son champ. Cette loi impose également des restrictions visant certaines garanties de procédure régulière aux personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions liées au terrorisme.

52. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, l'ONUCI a recensé 101 cas de violation des droits de l'homme, dont le meurtre de 8 personnes, des actes de torture et autres atteintes à l'intégrité physique dont ont été les victimes 38 personnes, parmi lesquelles 1 femmes, 2 garçons et 1 fille, l'arrestation et la détention illégale ou arbitraire de 299 personnes, dont 12 femmes, 3 garçons et 2 filles, 6 atteintes au droit de propriété et 6 atteintes à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique. Seuls trois auteurs présumés ont été déclarés coupables de crimes liés à ces violations des droits de l'homme. Le nombre de poursuites engagées continue d'être faible, surtout parce que les victimes craignent que les procès ne soient ni équitables ni transparents et qu'ils leur valent des représailles.

Protection de l'enfance

53. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, l'ONUCI a recensé des cas de détention arbitraire et illégale concernant cinq mineurs, dont deux filles, ainsi que plusieurs actes de viol et d'autres formes de violence sexuelle dont 81 filles avaient été les victimes et dont l'un aurait été commis par un agent de l'État. Elle a également enregistré deux cas de mariage forcé et un cas de tentative de mariage forcé, dont trois filles avaient été les victimes.

54. Les autorités ivoiriennes, agissant en coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, ont continué de travailler à la mise au point d'une politique judiciaire nationale pour la protection des enfants et des jeunes, qui encouragerait la réinsertion de préférence à une peine d'emprisonnement pour les délinquants mineurs.

Violences sexuelles

55. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a enregistré 98 cas de viol et d'autres formes de violence sexuelle. Sur les 130 auteurs présumés mis en cause dans ces affaires, 2 étaient des agents de l'État, au moins 61 ont été arrêtés et au moins 20 ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 1 à 10 ans. Le nombre de poursuites intentées à l'encontre des auteurs présumés de ces actes est faible car la plupart des victimes ont continué de recourir aux mécanismes de règlement traditionnels. Le 27 août, un tribunal à Séguéla a condamné huit femmes à trois ans d'emprisonnement pour avoir pratiqué des mutilations génitales féminines.

56. Le 2 juin, les FRCI ont adopté à l'intention des soldats ivoiriens un code de conduite concernant les violences sexuelles, qui a été distribué à toutes les unités. Les 18 et 19 juin, à Agboville, 47 commandants des FRCI ont signé un engagement d'agir contre la violence sexuelle et de faire en sorte que toutes les unités placées sous leur commandement respectent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

57. Le Ministère de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant a entrepris, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, un recensement des activités de prévention des violences sexuelles et sexistes dans l'ensemble du pays, en vue de renforcer l'application de la stratégie nationale de prévention de la violence sexuelle et sexiste. Par suite de ce recensement, le Ministère a notamment recommandé d'inclure la stratégie nationale dans le projet de plan national de développement pour la période 2016-2020.

Égalité des sexes

58. En vue de renforcer la participation des femmes au processus électoral, l'ONUCI a rassemblé les parties intéressées, notamment des dirigeants de partis politiques, des agents électoraux et des représentants de groupes de femmes et de jeunes, dans le cadre de six ateliers et sessions de sensibilisation qu'elle a organisés dans l'ensemble du pays. À Daloa et à Bouaké, des dirigeantes politiques et des représentantes de la société civile ont été invitées à s'engager activement dans le processus électoral, notamment en participant aux prochaines élections locales et législatives. Le 18 mai, le Président Ouattara a publié un manuel sur les qualifications des femmes, qui a pour but d'aider le Gouvernement dans ses efforts

de sensibilisation et dans son action visant à promouvoir l'accèsion des femmes à des fonctions de responsabilité et de direction dans les secteurs privé et public.

VIH/sida

59. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, l'ONUCI a organisé 74 ateliers de sensibilisation au VIH et de prévention, qui ont intéressé 1 748 membres de son personnel civil et de son personnel en tenue, dont 41 femmes. Six mille neuf cent quarante-sept autres personnes, dont des membres des communautés et 5 201 anciens combattants, dont 323 femmes, ont été sensibilisés aux questions relatives au VIH/sida et à la violence sexuelle. Des services de conseil et de dépistage, offerts à titre facultatif et confidentiel, ont été assurés à 1 070 membres des communautés locales, dont 1 024 anciens combattants, y compris 82 femmes. La mission a également formé 45 membres de groupes de la société civile, dont 12 femmes, dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida et la violence sexiste.

VIII. Médias

60. Le mécanisme d'alerte rapide qui avait été établi, avec l'aide de l'ONUCI, par les organes de réglementation des médias ivoiriens a été remis en service pendant la période électorale. L'ONUCI a redoublé d'efforts pour renforcer le professionnalisme et la déontologie dans les médias et promouvoir le journalisme responsable, de façon à favoriser l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques. Au cours de la période électorale, la radio ONUCI-FM a diffusé des programmes spéciaux, notamment un programme de 15 minutes consacré à l'actualité des élections, ainsi que des messages de sensibilisation faisant valoir l'importance d'un déroulement du processus électoral dans le calme. La mission a par ailleurs préconisé une plus grande ouverture de l'espace médiatique. Certains organes de presse ont cependant continué de véhiculer des informations incendiaires et des discours de haine.

IX. Situation économique

61. En 2015, le taux de croissance économique de la Côte d'Ivoire a atteint 8,4 %, sous l'effet favorable conjugué d'une réforme du cadre économique, de la mise en œuvre d'un programme d'investissement public et d'une augmentation des revenus des ménages. Le taux d'inflation s'est établi à 1,5 %. L'enquête de 2015 sur le niveau de vie a révélé que le taux de pauvreté avait en conséquence baissé, passant de 48,9 % en 2008 à 46,3 % en 2015.

62. Le budget de l'État approuvé le 1^{er} octobre par le Gouvernement pour l'exercice budgétaire 2015/16 s'élève à 11,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent. La situation budgétaire du pays s'est améliorée grâce à un renforcement du recouvrement des recettes, à une stricte maîtrise des dépenses et à une baisse des subventions à l'énergie. La balance commerciale de la Côte d'Ivoire a continué d'être excédentaire, une augmentation des exportations de cacao ayant compensé la diminution des exportations de pétrole. Le solde des services a enregistré un lourd déficit sous l'effet des importations de services au titre de projets dans les domaines de l'industrie extractive et de l'infrastructure.

63. Le 29 septembre, le Fonds monétaire international a achevé la revue finale de son programme économique et financier en faveur de la Côte d'Ivoire appuyé par la facilité élargie de crédit, et noté que le pays avait enregistré de solides résultats macroéconomiques au premier semestre de 2015. En conséquence, la Côte d'Ivoire était admise à recevoir 700 millions de dollars sous forme de crédit et de prêts de l'Association internationale de développement et 1,77 milliard de dollars sous forme de prêts de la Société financière internationale, ainsi qu'un montant de 800 millions de dollars sous forme de garanties de l'Agence multilatérale de garantie des investissements pour la période 2016-2019.

64. Le Gouvernement a fermé 158 sites illégaux d'exploitation minière en mai et en juin, et il s'est également employé, en collaboration avec les collectivités locales, à limiter la reprise des activités minières illégales dans les zones placées sous leur responsabilité.

X. Situation humanitaire

65. Au 1^{er} décembre, 37 951 réfugiés ivoiriens enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) étaient encore au Libéria, et 21 315 autres se trouvaient dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, y compris le Ghana, la Guinée, le Mali et le Togo. Le 5 novembre, les autorités ivoiriennes ont informé le HCR que le rapatriement volontaire facilité des réfugiés ivoiriens se trouvant en Guinée et au Libéria, qui était suspendu à sa demande depuis juillet 2014 à titre de mesure préventive face à l'épidémie d'Ebola, pouvait reprendre. Les modalités pratiques de la reprise des opérations de rapatriement seront mises au point en consultation avec les trois gouvernements. Plus de 11 000 réfugiés ivoiriens vivant au Libéria ont indiqué qu'ils souhaitaient retourner en Côte d'Ivoire.

66. En juin, le Gouvernement a achevé, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, une évaluation des capacités nationales de réduction des risques de catastrophe en vue de renforcer ces capacités, notamment en ce qui concerne la préparation aux interventions d'urgence. En outre, un plan quinquennal d'action interministériel pour la réduction des risques de catastrophe a été mis au point de juin à novembre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

XI. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

67. Au 1^{er} décembre, la composante militaire de l'ONUCI comptait 5 412 soldats, son effectif autorisé étant de 5 437; elle comprenait cinq bataillons d'infanterie, deux unités d'intervention, une unité de réaction rapide et des éléments habilitants, ainsi que 88 officiers d'état-major et 185 observateurs militaires. Le personnel de la force de l'ONUCI comprend 1,7 % de femmes. Cette force est déployée pour plus de moitié dans la partie ouest du pays.

68. Afin de la mieux préparer à intervenir rapidement pendant la période électorale, la force a été reconfigurée en privilégiant sa mobilité et dotée de moyens renforcés de suivi de l'évolution de la situation et d'alerte rapide. La force a mené

plusieurs opérations de soutien aux FRCI, notamment le long des frontières libérienne et malienne, ainsi que des opérations organisées durant la période qui a précédé l'élection présidentielle en coordination avec les FRCI dans des secteurs à haut risque. Avec un effectif de 650 soldats, l'unité de réaction rapide avait la capacité opérationnelle voulue pour déployer simultanément des troupes dans plusieurs secteurs; ainsi, dans le cadre du renforcement de la sécurité prévu durant l'élection présidentielle, elle a stationné une compagnie motorisée à Korhogo du 22 au 30 octobre, pour soutenir les forces de sécurité ivoiriennes, cependant que le bataillon restant, stationné à Yamoussoukro, se tenait prêt à intervenir n'importe où dans le pays en cas d'incident.

69. J'indiquais dans mon rapport du 15 mai 2014 (S/2014/342) qu'il serait possible de ramener l'effectif de la force de l'ONUCI à son niveau résiduel après l'élection présidentielle de 2015. Celle-ci s'étant déroulée paisiblement, je recommande que l'effectif de la composante militaire soit ramené d'ici au 31 mars 2016 à son niveau résiduel de 4 000. La force de l'ONUCI continuerait d'être déployée principalement dans l'ouest du pays et dans les secteurs à haut risque.

70. Comme je l'avais proposé dans une lettre datée du 17 novembre, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2015/894), à laquelle celui-ci a répondu favorablement par une lettre datée du 19 novembre (S/2015/895), un détachement de 250 soldats de la force de réaction rapide de l'ONUCI a été affecté temporairement à Bangui (République centrafricaine) à compter du 26 novembre, pour une période ne pouvant excéder huit semaines, afin de renforcer les moyens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pendant le referendum et le premier tour des élections, ainsi que pendant la visite du pape François. Tant que durera ce déploiement temporaire à Bangui, l'unité ne pourra pas venir en renfort à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) comme le prévoient la résolution 2162 (2014) du Conseil et les résolutions qui l'ont suivie.

Composante de police

71. Au 1^{er} décembre, la composante de police de l'ONUCI, dont l'effectif autorisé est de 1 500 agents, en comptait 1 480, dont 486 policiers hors unités constituées, les autres se répartissant entre six unités de police constituées affectées à Abidjan (2 unités), Bouaké, Daloa, Guiglo et Korhogo. L'effectif de la composante de police comprend 12 % de femmes.

72. Tout au long de la période considérée, la police de l'ONUCI a aidé et conseillé les forces nationales de police et de sécurité, notamment en participant à des patrouilles communes, en pratiquant le mentorat, en organisant des formations et en détachant dans tout le pays du personnel dans des postes de police et auprès de brigades de gendarmerie. Lors des préparatifs de la période électorale, la police de l'ONUCI, pour aider les forces nationales de police et de sécurité, a organisé à l'intention des autorités locales des séminaires sur la gestion des foules, initié 5 372 policiers et gendarmes au rôle qu'ils devaient jouer pour assurer la sécurité du processus électoral et organisé des manœuvres conjointes avec des unités d'intervention de la police et de la gendarmerie pour renforcer leur capacité opérationnelle.

Conduite et discipline

73. L'ONUCI a continué d'intensifier l'action qu'elle a entreprise auprès de son personnel militaire et civil pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles, faisant porter tout particulièrement ses efforts sur la prévention au moyen d'une stratégie anticipative de communication et d'un réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Ma Représentante spéciale a insisté auprès de tous les commandants de contingents de soldats et de policiers de l'ONUCI sur la politique de tolérance zéro qui est la mienne à cet égard. Conformément aux recommandations figurant dans mon rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/69/779) et aux directives connexes, l'ONUCI a constitué une équipe qui conseille ma Représentante spéciale sur les moyens de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. De plus, et toujours selon les recommandations figurant dans ce rapport, l'ONUCI a mis sur pied au niveau des collectivités locales un nouveau dispositif d'enregistrement des plaintes, conçu pour associer les responsables locaux et les organisations non gouvernementales à l'application des mesures prises pour faciliter le dépôt confidentiel des plaintes. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, neuf plaintes fondées sur des allégations relevant de la catégorie 1 ont été transmises pour enquête aux autorités compétentes, dont trois pour exploitation et atteintes sexuelles.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

74. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, 17 incidents dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés, dont trois vols à main armée, une agression et quatre cambriolages. Pendant la période électorale, des mesures de protection du personnel ont été prises sur la base de l'évaluation des risques de sécurité.

XIII. Avenir de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

75. Lorsque sa réduction progressive proposée plus haut au paragraphe 69 prendra fin en mars 2016, l'effectif de la composante militaire de l'ONUCI sera ramené à son niveau résiduel de 4 000 soldats, chiffre à comparer au maximum autorisé de 9 792 soldats atteint en 2011 au plus fort de la crise de 2010 consécutive aux élections. J'ai l'intention de dépêcher en Côte d'Ivoire, conformément à la résolution 2226 (2015), une équipe stratégique qui engagera une concertation avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires concernés, y compris la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en vue de présenter d'ici au 31 mars 2016 des recommandations sur les choix et le calendrier à retenir pour le retrait de l'ONUCI. Les recommandations de cette équipe s'appuieront sur une évaluation détaillée de la situation politique et de la sécurité dans le pays, qui portera notamment sur la capacité des forces de sécurité ivoiriennes de maintenir la stabilité sans l'aide de l'ONUCI.

XIV. Observations

76. Le bon déroulement de l'élection présidentielle du 25 octobre a marqué pour la Côte d'Ivoire une étape décisive sur la voie de la paix et de la stabilité à long terme. Je tiens à adresser au peuple ivoirien mes félicitations pour avoir manifesté, en participant pacifiquement au processus démocratique, qu'il a effectivement tourné la page pour clore un chapitre tumultueux de l'histoire du pays et s'engager dans une ère nouvelle.

77. La Commission électorale indépendante mérite elle aussi des félicitations, pour le rôle important qu'elle a joué dans les préparatifs et la conduite d'une élection que les observateurs ivoiriens et internationaux ont jugée s'être déroulée d'une manière générale librement, régulièrement et dans la transparence. Je tiens aussi à saluer la contribution qu'ont apportée à ce succès les partenaires internationaux et régionaux, ainsi que les membres de la société civile ivoirienne, qui ont su par leur comportement mettre en évidence la légitimité du processus électoral. Maintenir le calme pendant une campagne électorale, qui est par définition un processus contradictoire, relève d'une responsabilité partagée. C'est donc avec une vive satisfaction que j'ai constaté la volonté manifestée par tous les acteurs politiques ivoiriens de poursuivre le dialogue tout au long de la période électorale, contribuant ainsi au maintien d'un climat pacifique. J'ai aussi apprécié les efforts faits par le Gouvernement pour tenir compte des revendications de l'opposition, ainsi que la volonté de conciliation qu'il a manifestée sous l'impulsion du Président Ouattara, notamment pour ce qui concerne la poursuite du dialogue, la répartition équitable entre les acteurs politiques de l'accès aux médias d'État, le financement de la campagne électorale et la sécurité des candidats à la présidence. Il est certes regrettable que certains candidats aient tenu des propos contraires au principe d'un processus électoral ouvert à tous, lançant notamment des appels au boycott de l'élection, mais tous les acteurs politiques n'en méritent pas moins des félicitations pour avoir exprimé par les voies régulières leurs griefs et leurs désaccords.

78. Même si l'élection s'est déroulée de façon satisfaisante, les manifestations et autres actions mettant en doute l'éligibilité du Président Ouattara pour des raisons de nationalité montrent que la Côte d'Ivoire n'a pas encore réglé la question hautement polarisante de savoir en quoi consiste la qualité d'Ivoirien, question qui a contribué il n'y a pas très longtemps au déclenchement d'un conflit. Bien que les médias aient pour la plupart fait preuve de professionnalisme tout au long de la période électorale, je m'inquiète des diatribes incendiaires que publient certains journaux. Il sera impossible de parachever la réconciliation nationale et de parvenir à la pleine cohésion sociale tant que l'« ivoirité » restera un sujet de polémique.

79. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le déclenchement, en 2010, de la crise postélectorale, la Côte d'Ivoire a fait des progrès considérables. À l'avenir, cependant, ces progrès ne pourront être consolidés que par une action soutenue ayant pour but de réconcilier les éléments de la population qui s'opposent encore, de panser les blessures laissées par le passé et de créer un tissu social tel que tous les Ivoiriens, quels que soient leur origine ethnique et leurs antécédents, participent pleinement à la vie politique, sociale et économique du pays. Pareille transformation exigera que le peuple et le Gouvernement ivoiriens redoublent d'efforts pour parachever la réconciliation nationale. Je relève avec satisfaction que le Président Ouattara a manifesté sa volonté d'accorder réparation aux victimes de

la crise; toutefois, l'indemnisation des victimes ne suffira pas à refermer les blessures du passé. J'engage donc le Gouvernement à publier le rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et à engager une large concertation sur les moyens de donner suite à l'ensemble de ses recommandations en vue de progresser vers une réconciliation complète.

80. La réconciliation est compromise également par le sentiment que les violations des droits de l'homme restent impunies, et je reste très préoccupé par la lenteur avec laquelle progresse l'action entreprise pour traduire en justice les auteurs présumés des crimes commis pendant la crise postélectorale, quelle que soit leur affiliation politique. J'apprécie certes les efforts que fait la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction, mais j'engage les autorités à agir plus résolument pour faire avancer les enquêtes et les poursuites visant tous ceux dont il est allégué qu'ils ont commis des crimes.

81. Je constate avec satisfaction que la Commission nationale des droits de l'homme a publié son premier rapport, et j'invite le Gouvernement à prendre les mesures voulues pour conférer à cette commission les pouvoirs qui en feront un organe indépendant en pleine conformité avec les Principes de Paris. Toutefois, les informations continuant de faire état de violences sexuelles, dont les victimes sont souvent des filles très jeunes, m'inspirent de très vives inquiétudes. Je me félicite de la création au sein de l'appareil judiciaire d'une structure spécialement chargée de la protection des enfants, mais je constate encore avec préoccupation que des poursuites ne sont engagées que contre une proportion beaucoup trop faible des auteurs de violations des droits de l'homme et des individus qui commettent des violences, ce qui montre combien il est nécessaire que le Gouvernement prenne des mesures pour renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire. J'engage aussi les autorités ivoiriennes à poursuivre l'action qu'elles ont entreprise pour effacer l'impression que règne la justice des vainqueurs, en mettant fin aux inégalités de traitement devant les tribunaux, qui ne peuvent qu'aller à l'encontre d'une authentique réconciliation.

82. Il y a lieu de se féliciter de la stabilité qui règne actuellement en Côte d'Ivoire, mais le taux élevé de criminalité reste un sujet de préoccupation et un facteur d'instabilité. Je tiens à saluer le rôle important que les forces de sécurité ivoiriennes ont joué pendant la période électorale. Pour être véritablement efficace dans de telles circonstances, l'appareil de sécurité doit concilier les impératifs de la sécurité du déroulement d'un événement politique sensible et ceux de la protection de la population dans l'exercice de son droit de libre expression politique. D'une manière générale, les institutions ivoiriennes chargées de la sécurité se sont montrées capables de trouver le juste équilibre entre ces deux impératifs, malgré les insuffisances opérationnelles et le manque de matériel dont souffrent la police et la gendarmerie. Il est très regrettable que les violentes manifestations qui ont suivi la publication de la liste des candidats aient fait des morts et des dégâts matériels. Je préconise que des mesures supplémentaires soient prises pour doter les forces chargées du maintien de l'ordre et de la protection de la population de moyens non létaux.

83. Des progrès encourageants ont été faits dans la réforme de l'appareil de sécurité, qui ont consisté notamment en des mesures ayant pour but de réduire à terme le déséquilibre entre les sexes dans les effectifs des forces nationales de sécurité et de défense. La prise en main de cette question prioritaire par les autorités

ivoiriennes est essentielle, comme l'est l'adoption de mesures ayant pour but de rétablir la confiance entre les forces de sécurité et la population. Pour l'avenir, il importe que le Gouvernement poursuive dans la voie qu'il a ouverte en promulguant les textes législatifs adoptés le 9 mars par l'Assemblée nationale, qui ont pour objet de renforcer le professionnalisme des forces de défense et de les soumettre plus rigoureusement au principe de responsabilité.

84. Je me dois de féliciter le Gouvernement pour avoir mené à bonne fin, dans le délai prévu, qui expirait le 30 juin, son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants. Cependant, la réintégration durable de dizaines de milliers d'anciens combattants nécessitera une vigilance constante pour parer au risque de remobilisation et à l'éventualité d'un retour à la violence. Il importe également que le Gouvernement et ses partenaires fournissent une assistance aux anciens combattants actuellement en voie de réintégration, et qu'il examine les possibilités de réinstallation des anciens combattants ivoiriens expatriés qui pourraient revenir au pays.

85. Je relève qu'une enquête a abouti à l'arrestation d'un individu qui serait impliqué dans le meurtre de sept soldats de la paix des Nations Unies commis en juin 2012 à Para, non loin de la frontière libérienne. Quant à l'identification des auteurs de l'attentat commis en 2012 contre un camp de déplacés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, je compte bien, également, que les recherches progressent. Je tiens à rappeler aux gouvernements concernés que c'est à eux qu'incombe la responsabilité de traduire en justice tous les auteurs de ces crimes au regard du droit international.

86. Il est encourageant de constater que durant la période considérée, les incidents signalés dans l'ouest du pays et le long de la frontière libérienne ont été moins nombreux que précédemment, ce qui montre que le renforcement de la présence des forces de sécurité dans cette partie du pays et l'intensification des patrouilles produisent des résultats, et aussi que les autorités ivoiriennes sont capables d'atténuer les risques et de mieux protéger la population. Toutefois, comme le montre l'attaque meurtrière du 2 décembre contre les camps des FRCI à Olodio, il est indispensable de rester vigilant et de s'occuper des poches d'insécurité potentielles dans la région.

87. L'épidémie d'Ébola étant maintenant maîtrisée dans les pays le plus gravement touchés, il importe que la Côte d'Ivoire rouvre ses frontières pour permettre le retour volontaire au pays des Ivoiriens accueillis en tant que réfugiés en Guinée et au Libéria. J'engage également les gouvernements ivoirien et libérien à reprendre leur coopération en matière de sécurité, notamment dans le cadre du mécanisme quadripartite auquel participent l'ONUCI et la MINUL.

88. Sur le plan macroéconomique, la Côte d'Ivoire a fait des progrès impressionnants sous la direction du Président Ouattara. Par la taille de son économie, elle se place maintenant au deuxième rang des États de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, il importe de faire en sorte que la croissance soit sans exclusive et profite à toute la population, y compris les groupes habituellement laissés pour compte comme les femmes et les jeunes. De surcroît, pour que la consolidation de la paix et de la stabilité soit durable, il est nécessaire de considérer comme également prioritaires les autres tâches mentionnées plus haut, à savoir la poursuite du dialogue politique, la réforme de l'appareil de sécurité, la réintégration des anciens combattants et l'adoption de mesures tendant à mettre fin à l'impunité, en particulier celle dont bénéficient les auteurs de violations des droits de l'homme. Je

tiens aussi à souligner que les conflits intercommunautaires, spécialement ceux qui se produisent dans l'ouest du pays, continuent de compromettre la cohésion et la stabilité de la société, et j'engage les autorités nationales à ne pas relâcher l'attention qu'elles portent à ce problème, et à s'attacher en particulier à régler les différends relatifs aux droits de propriété foncière, qui sont parmi les causes profondes des violences locales.

89. Le succès de l'élection présidentielle est le signe le plus éclatant des progrès accomplis par la Côte d'Ivoire et je suis optimiste quant à l'avenir du pays. Des problèmes subsistent néanmoins, auxquels il importe de s'attaquer pour consolider des acquis qui ont demandé des efforts considérables. Je prévois que la Côte d'Ivoire aura encore besoin d'être accompagnée par l'ONUCI durant la préparation et la conduite des élections législatives et, ensuite, jusqu'à ce que le système politique ait trouvé ses marques, et qu'il lui faudra notamment pouvoir compter sur les bons offices et le soutien politique de ma Représentante spéciale. De plus, des dangers nouveaux menacent la Côte d'Ivoire, notamment l'extrémisme violent et le terrorisme, qui se sont implantés dans de trop nombreux pays de la région, où leur emprise a des effets dévastateurs pour les civils, voue certaines communautés à la destruction et sape l'autorité de l'État. Il importe donc que les Nations Unies continuent d'apporter leur soutien à la région, y compris en maintenant la force de réaction rapide créée au sein de l'ONUCI en application de la résolution 2162 (2014), qui est un outil au service de la paix et de la sécurité dans la région, afin que puissent se poursuivre les progrès accomplis en plus de dix ans en Afrique de l'Ouest grâce à des missions de paix. Ce nonobstant, le fait que la période électorale a débouché sur une élection réussie et la stabilité qui règne actuellement dans le pays me semblent justifier que soit suivie la proposition que j'ai faite plus haut au paragraphe 69 de ramener l'effectif de l'ONUCI à son niveau résiduel. Conformément à la résolution 2226 (2015), je présenterai des recommandations sur l'avenir de l'ONUCI dans le rapport spécial que je dois soumettre au Conseil en mars 2016.

90. Je tiens à dire combien j'ai apprécié l'excellence de la direction exercée tout au long de la période électorale par M^{me} Aïchatou Mindaoudou, ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire, et à exprimer ma gratitude aux organismes de la famille des Nations Unies pour la contribution qu'ils ont apportée au bon déroulement de l'élection présidentielle. Ma gratitude va également à tout le personnel civil et en uniforme des Nations Unies, aux pays qui ont fourni des troupes et des policiers, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union du fleuve Mano et aux autres organisations régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour le précieux soutien qu'ils ont apporté à la paix en Côte d'Ivoire.

Annexe I

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs de la composante militaires et de la composante de police

(Au 1^{er} décembre 2015)

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Argentine	—	—	—	—	—	3
Bangladesh	13	9	1 411	1 433	180	—
Bénin	9	6	369	384	—	60
Bolivie (État plurinational de)	3	—	—	3	—	—
Brésil	4	3	—	7	—	—
Burkina Faso	—	—	—	—	—	67
Burundi	—	—	—	—	—	45
Cameroun	1	—	—	1	—	14
Chine	6	—	—	6	—	—
Djibouti	—	—	—	—	—	14
Égypte	—	1	174	175	—	—
El Salvador	3	—	—	3	—	—
Équateur	2	—	—	2	—	—
Espagne	—	1	—	1	—	—
Éthiopie	2	—	—	2	—	—
Fédération de Russie	10	—	—	10	—	—
France	—	6	—	6	—	7
Gambie	3	—	—	3	—	—
Ghana	6	7	97	110	—	5
Guatemala	5	—	—	5	—	—
Guinée	2	—	—	2	—	—
Inde	9	—	—	9	—	—
Irlande	2	—	—	2	—	—
Jordanie	8	10	—	18	485	13
Kazakhstan	2	—	—	2	—	—
Madagascar	—	—	—	—	—	2
Malawi	3	2	—	5	—	—
Mali	—	1	—	1	—	—
Maroc	—	4	714	718	—	—
Mauritanie	—	—	—	—	140	—

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Namibie	2	—	—	2	—	—
Népal	3	1	—	4	—	—
Niger	4	3	865	872	—	43
Nigéria	4	—	—	4	—	3
Ouganda	4	2	—	6	—	—
Pakistan	12	14	277	303	189	—
Paraguay	1	1	—	2	—	—
Pérou	1	—	—	1	—	—
Philippines	3	—	—	3	—	—
Pologne	2	—	—	2	—	—
République centrafricaine	—	—	—	—	—	1
République de Corée	2	—	—	2	—	—
République démocratique du Congo	—	—	—	—	—	13
République de Moldova	3	—	—	3	—	—
République-Unie de Tanzanie	2	2	—	4	—	—
Roumanie	6	—	—	6	—	—
Rwanda	—	—	—	—	—	41
Sénégal	4	6	733	743	—	17
Serbie	3	—	—	3	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	1
Tchad	6	—	—	6	—	23
Togo	7	6	465	478	—	30
Tunisie	7	3	—	10	—	40
Turquie	—	—	—	—	—	5
Ukraine	—	3	31	34	—	10
Uruguay	2	—	—	2	—	—
Vanuatu	—	—	—	—	—	14
Yémen	9	—	—	9	—	15
Zambie	2	—	—	2	—	—
Zimbabwe	3	—	—	3	—	—
Total	185	91	5 136	5 412	994	486

Annexe II

